**Convention de rupture**

Entre les soussignés :

L’OGEC……

Adresse ……

Représentée par M. …… agissant en qualité de chef d’établissement

D’une part,

et :

M. ……

demeurant à ……

de nationalité ……

n° de Sécurité sociale : ……

D’autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Contexte

Lors d’entretiens informels, la possibilité d’une rupture conventionnelle entre Monsieur …… et notre établissement a été évoquée.

Nous avons donc convié Monsieur …… à un entretien qui s’est déroulé le …… (date) à …… avec Monsieur …… (nom et la qualité de la personne ayant reçu le salarié), en présence de M. …… (nom et la qualité de la personne assistant le salarié) et en présence de M. …… (nom et la qualité de la personne assistant le représentant de l’entreprise s’il y en avait un).

Article 2 – Date d’effet de la rupture conventionnelle

La rupture du contrat de Monsieur …… prendra effet au lendemain du jour de l’homologation de la convention par l’inspection du travail, soit le ……

Article 3 – Indemnité de rupture conventionnelle

Il est convenu entre Monsieur …… et l’Etablissement …… que Monsieur …… percevra une indemnité égale à …… euros.

Article 4 – Délai de rétractation

Conformément à l’article L. 1237-13 du Code du travail, chacune des parties à cette convention pourra se rétracter sous un délai de 15 jours calendaires à compter du lendemain de la date de signature de la présente convention.

La rupture conventionnelle ayant été signée le … . Le délai de rétractation de 15 jours calendaires court du … *(lendemain de la date de signature)* jusqu’au ……, soit au plus tard le …… *(date)*.

La rétractation devra être notifiée à l’autre partie par tout moyen permettant d’attester de la date de réception de la demande de rétractation.

Article 5 – Demande d’homologation

À l’issue du délai de rétractation, la société se chargera de faire parvenir la demande d’homologation à l’inspection du travail. Un exemplaire de la présente convention sera joint à l’envoi.

Article 6 – Contestation de la convention

La présente convention ne pourra pas faire l’objet de contestation autrement que selon les modalités prévues par l’article L. 1237-14 du Code du travail, ainsi que dans un délai de 12 mois à compter de la date d’homologation de la convention.

Chacune des parties s’engage enfin à conserver un caractère de totale confidentialité sur les modalités de la présente convention.

Fait en deux exemplaires originaux à …… *(lieu)*, le …… *(date)*.

Signatures des parties, précédées des mentions manuscrites « Lu et approuvé » et « Bon pour acceptation de la convention de rupture »

Signature du salarié Signature de l’employeur